

**ARRET D'EXPLOITATION DE LA
PASSERELLE QUADRICABLES
&
DEVOIEMENT DES RESEAUX AZOTE ET EAU
BIOLOGIQUE SUR PASSERELLE BONNA**

Passerelle « Quadricable » - contexte

- La passerelle «Quadricâbles » permet le passage au dessus du Gave de Pau de 5 canalisations de transport appartenant à **SOBEGI, ARKEMA et TEREGA** qui assurent l'échange de produits entre Mourenx et Lacq (*distants de 6 kms env.*)
- Une convention d'utilisation est établie entre les 3 industriels propriétaires des canalisations
- **En 2020**, un projet tripartite a été réalisé par les Industriels afin de sécuriser la passerelle vis-à-vis du risque d'érosion des berges du Gave
 - *Consolidation des berges par gabions (enrochement)*
 - *Mise en place de surveillance via caméra et instrumentation*
- Pour garantir l'intégrité des canalisations sur le long terme, l'Administration a prescrit aux industriels exploitants de mettre en œuvre avant le 31 décembre 2024, une solution pérenne de franchissement du Gave de Pau



Choix techniques des Industriels

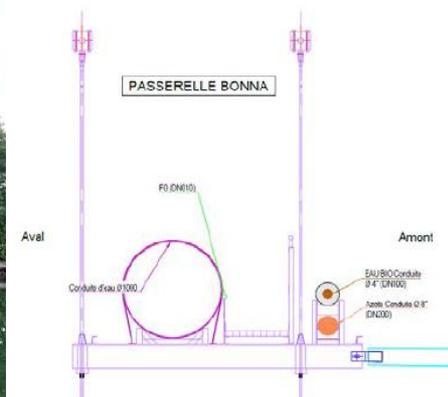
- Après concertation, chacun des industriels a retenu sa propre solution technique permettant de s'affranchir de l'utilisation de la passerelle « Quadricâbles » (*solution optimale en regard des contraintes/risque de chaque canalisation*)
 - ARKEMA = Forage horizontal dirigé pour ses 2 canalisations H₂S et DMDS
 - TEREGA = Forage horizontal dirigé pour sa canalisation Gaz Naturel
 - SOBEGI = Passage en aérien en réutilisant la passerelle « Bonna » pour ses 2 canalisations Eaux Biologiques et Azote

Choix de Sobegi – la passerelle “Bonna”

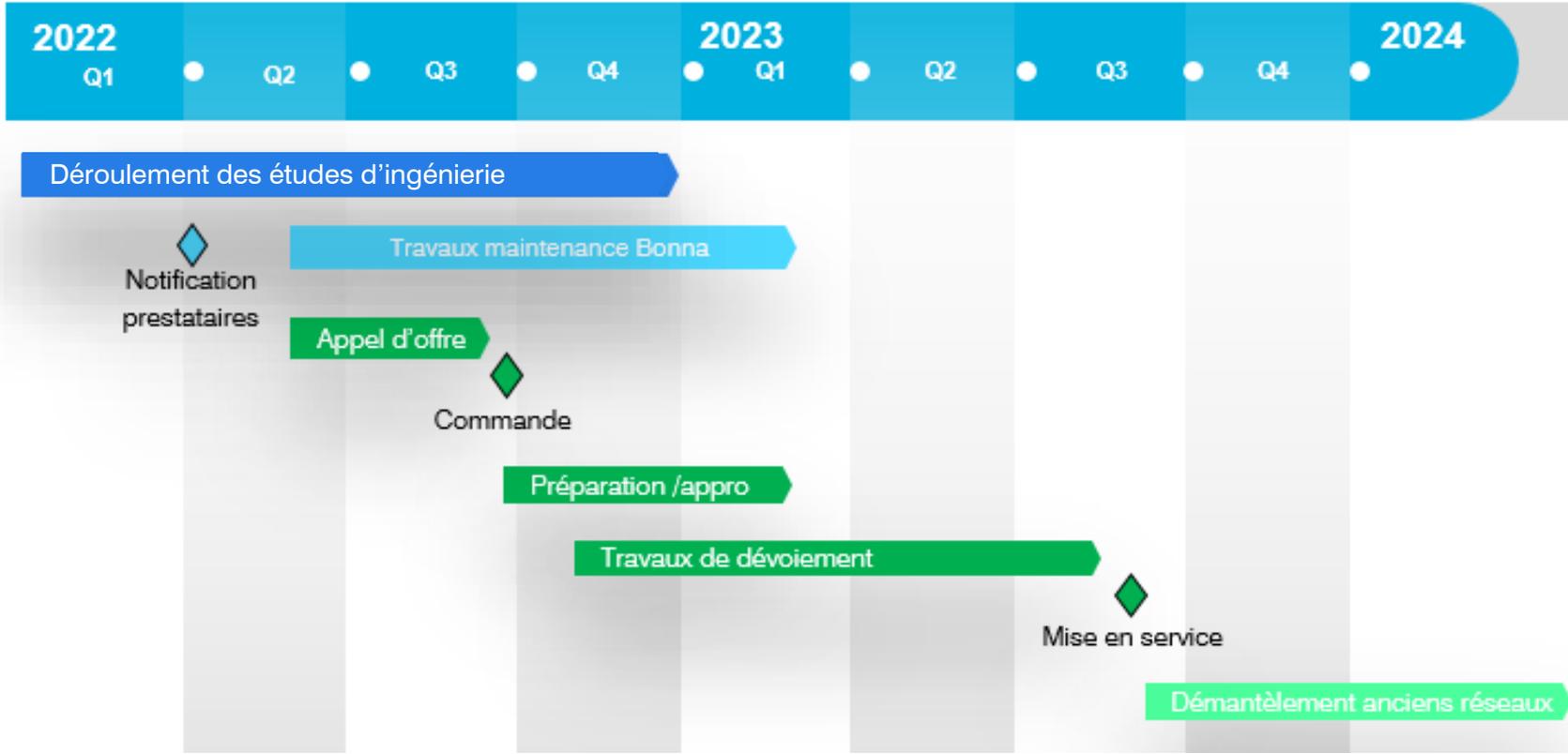
- La plateforme de SOBEGI à Lacq et le site de Mourenx sont alimentés en eau par une canalisation dite « Bonna »
- Cette canalisation est installée sur une passerelle attenante à un pont routier, propriété du conseil général 64, traversant le Gave de Pau
- Le dimensionnement historique de cette passerelle permet de supporter la charge supplémentaire apportée par les canalisations d’azote et d’eau bio dont le dévoiement est projeté sur celle-ci.
- Une opération de rénovation de cette passerelle est actuellement en cours afin de pérenniser son intégrité

Longueur	120 m
Largeur	3,1 m
Hauteur	8,5 m

2 pylônes
2x15 suspentes
7 bracons (liaison pont)
Passerelle piétons



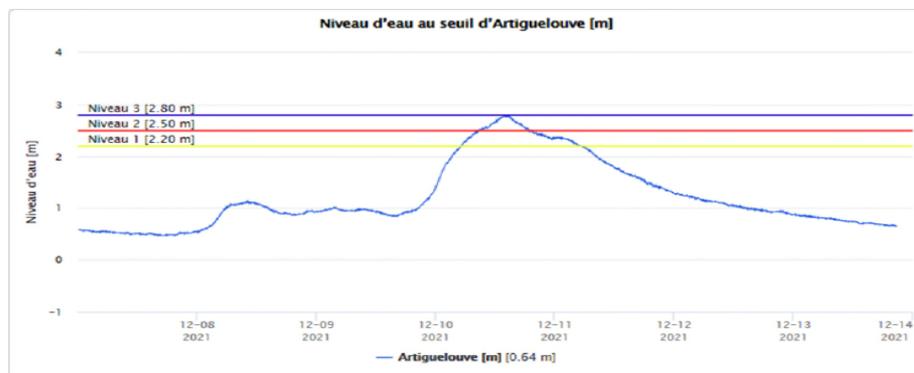
Choix de Sobegi – Planning de réalisation



Retour sur les crues - décembre 2021

Crue du 11 décembre 2021:

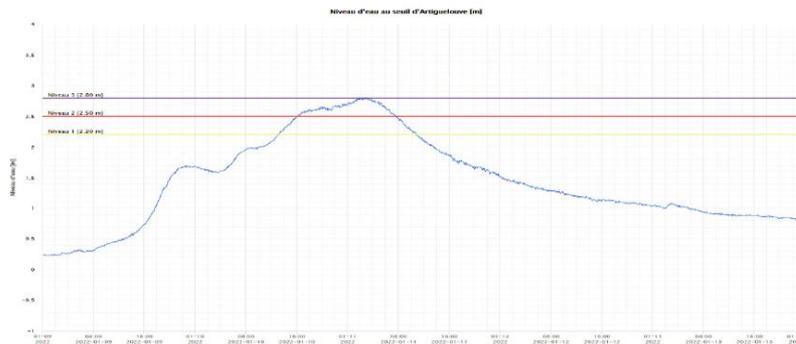
- **4h25** - Atteinte du seuil de surveillance active (*niveau 1*) au seuil d'Artiguelouve (*hauteur d'eau 2,20 m*).
 - Activation de la cellule de crise par les astreintes des industriels (ARKEMA, SOBEGI & TEREGA), mobilisation des astreintes EGIS (ingénierie géotechnique) et GUINTOLI (Moyens matériel lourd), information de la DREAL
- **8h40** - Atteinte du seuil de vigilance renforcée (*niveau 2*) au seuil d'Artiguelouve (*hauteur d'eau 2,50 m*).
- **14h30** - Quasi atteinte du seuil d'application des mesures conservatoires (*niveau 3*) au seuil d'Artiguelouve (*hauteur d'eau 2,78m pour 2,80m niveau 3*)
 - Arrêt des transferts eau bio Mourenx -> Lacq
 - Pipes H2S et DMDS à l'arrêt
 - TEREGA en surveillance active
- **vers 15h00** - Début de la décrue
- Levée de la cellule de crise en fin de journée



Retour sur les crues - janvier 2022

Crue des 11 & 12 Janvier 2022:

- **13h15** - Atteinte du seuil de surveillance active (niveau 1) au seuil d'Artiguelouve (hauteur d'eau 2,20 m).
 - Activation de la cellule de crise par les astreintes des industriels (ARKEMA, SOBEGI & TEREKA), mobilisation des astreintes EGIS (ingénierie géotechnique) et GUINTOLI (Moyens matériel lourd), information de la DREAL
- **16h17** - Atteinte du seuil de vigilance renforcée (niveau 2) au seuil d'Artiguelouve (hauteur d'eau 2,50 m).
- **03h00 le 12/01** - Atteinte du seuil d'application des mesures conservatoires (niveau 3) au seuil d'Artiguelouve (hauteur d'eau 2,80m)
 - Arrêt des transferts eau bio Mourenx -> Lacq
 - Arrêt des Pipes H2S et DMDS
 - TEREKA en surveillance active
- **vers 05h00 le 12/01** Début de la décrue
- Levée de la cellule de crise en début d'après-midi le 12 janvier



Retour sur les crues - enseignements

- En Déc21 et Janv22, lors des épisodes de crue,
 - Des dispositifs de surveillance et d'alertes activés et fonctionnels
 - Des industriels en constante relation avec les autorités
 - Des dispositifs de protection mécaniques (gabions) préservant l'intégrité des berges

Les dispositifs en place et fonctionnels, qui assurent pleinement l'intégrité de la passerelle